

Compte Rendu de conseil municipal

Séance du 28 février 2025

Avenant à la convention de délégation pour l'organisation d'un service de transport autonome

Le conseil valide l'avenant de reconduction de la convention avec la Région pour l'organisation du service de transport scolaire communal.

est cadrée par une convention de délégation de compétences signée avec la Région. Celle-ci arrive à

Validation du Rapport 2023 du SIEFT

Le conseil approuve le rapport annuel 2023 du SIEFT. Celui-ci met en évidence une légère baisse du prix du m3 d'eau à 2.83 € TTC / m3 au 01-01-2023 contre 2.91 € TTC en 2022

Révision des tarifs de location des équipements communaux pour 2026

Le conseil valide les conditions de location des équipements communaux (salle Pavie et Préau de l'étang) pour 2026. Les tarifs sont consultables en mairie.

Vote des Taux d'imposition 2025

Le conseil reconduit les taux d'imposition des taxes sans augmentation : Taxe foncière sur bâti (34.40 %), Taxe foncière sur non bâti (34.00 %) et Taxe d'habitation (12.00 %)

Instauration de la taxe d'habitation sur les logements vacants

Depuis plusieurs années, les demandes de location sont bien plus nombreuses que les offres. Afin d'inciter les propriétaires de logements vacants à les vendre ou à les mettre en location, le conseil instaure la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale. Ces propriétaires devront donc s'acquitter à partir de 2026 de cette taxe d'habitation si leur logement est vacant.

Subventions aux associations

Le conseil renouvelle ses règles d'attribution des subventions : Pas de subvention aux établissements scolaires privés et subvention aux clubs sportifs et de loisirs à raison de 20 € / jeune de moins de 18 ans accueilli. Il attribue des subventions aux associations suivantes : Retiers PRAF PG Handball (120 €) ; L'Outil en main du Pays de la Roche aux Fées (60 €), Association cycliste du Pays de la Roche aux Fées (50 €), Club de Judo de Retiers (20 €) et Association de Musculation de Retiers (40 €)

Les demandes à caractère social seront étudiées par le CCAS.

Demande de subvention par l'association des Jeunes Agriculteurs

L'association des Jeunes agriculteurs du canton de Retiers a déposé une demande de subvention pour l'organisation du défilé de tracteurs illuminés proposé lors du marché de Noël d'un montant équivalent à la location de la salle Pavie pour leur soirée cochon grillé des 22 et 23 novembre. Compte tenu du montant non négligeable de la location (710 €), les modalités d'attribution d'une éventuelle subvention seront précisées lors du conseil du 22-03

Subvention au RPI Lalleu - Thourie - La Couyère

Le conseil valide la subvention au RPI pour assurer le fonctionnement des écoles à raison de 91.50 € par enfant (50 € / enfant pour les fournitures scolaires, 8 € / enfant pour Noël, 30 € par enfant pour les sorties scolaires et 3.50 € par enfant pour les assurances), et le budget piscine pour 5 800 €. Il inscrit 12 000 € au BP2025.

Subvention pour voyages scolaires

La Commune reconduit les subventions pour le financement des voyages scolaires de 4 nuitées au moins pour les collégiens et les lycéens jusqu'à 18 ans à hauteur de 50 € / enfant / an.

Subventions aux jeunes pour licences sportives ou de loisirs

Le conseil souhaite encourager la pratique sportive ou de loisirs pour les jeunes âgés jusqu'à 18 ans. Il reconduit les subventions aux jeunes jusqu'à 18 ans adhérant à une association sportive ou de loisirs pour un minimum de 50 €.

Convention Epicerie Solidaire

L'épicerie Solidaire de Retiers nous a adressé une convention pour le financement de ses activités à destination des bénéficiaires. A la création il avait été évoqué une participation à hauteur de 0.30 € / habitant. La convention actuelle mentionne une participation à 0,50 € / habitant. Le conseil valide une participation à hauteur de 0.30 € / habitant et l'intègre u budget du CCAS.

Subventions au CCAS

Le budget du CCAS est quasiment autonome. Le conseil ajuste la subvention au CCAS pour couvrir les demandes de subventions des Restaurants du Cœur et de l'épicerie solidaire.

Subvention à l'association Crocq Vacances

Suite à la fermeture du centre de Loisirs de Thourie, le conseil municipal souhaite ajuster sa subvention à l'association crocq Vacances en fonction de fréquentation réelle 2025. Le conseil valide el versement d'un acompte de 4 000 € et accordera un complément à réception de la fréquentation réelle 2025.

Entretien voirie et Réseaux

Un budget de 4 000 € est prévu pour le curage des fossés

Indemnités perçues par les élus au cours de l'année 2024

La loi « Engagement et proximité » impose la présentation au conseil des indemnités perçues par les Elus au cours de l'année précédente. Ces montants sont consultables en mairie.

Réhabilitation de l'ensemble immobilier du centre bourg : point d'avancement

Presque toutes les menuiseries extérieures sont posées. La couverture est bien avancée, le bâtiment principal est désormais hors d'eau. Des consignes contradictoires données par l'architecte concernant les couvertines ont fait perdre presque 2 mois dans la poursuite des travaux. La pose de l'isolation et des cloisons est donc suspendue.

Tour de France féminin

La 4eme édition du Tour de France féminin passera à Thourie durant la 3eme étape entre La Gacilly et Angers le lundi 28 juillet entre 14h57 et 15h04. La caravane du tour passera 1h15 avant le passage des Coureuses

Travaux lotissement

L'éclairage public est pratiquement terminé mais il subsiste un désaccord sur le modèle de crosse qui n'est pas identique à celui des autres lampadaires. Les arbres auraient dû être plantés en février.

Point ZAER Eolien

Les propriétaires de parcelles incluses dans la zone identifiée propice à l'éolien ont pu être reçus en mairie pur poser leurs questions.